

L'événement le plus important qui ait eu lieu durant l'année écoulée et qui ait le plus passionné les esprits dans tout l'Empire britannique et dont fasse mention le discours du Trône, a été, sans contredit, la guerre que l'Angleterre a été obligée de porter dans l'Afrique du sud contre la République du Transvaal.

Tous les Canadiens, sans distinction de parti ni d'origine, ont, dans cette crise, manifesté leurs sympathies pour la mère patrie, ainsi que leur intention et leur grand désir de voir le Canada envoyer un certain nombre de soldats volontaires combattre côte à côte avec les soldats de Sa Majesté. Devant cette grande manifestation des sentiments du peuple de notre pays, le gouvernement a cru devoir équiper et envoyer un certain nombre de volontaires, sans prendre le temps de consulter les Chambres. Je crois qu'il a agi sagement, qu'il a fait ce qu'il devait faire et que sa conduite est approuvée par la presque totalité de la population de notre pays.

Nous avons au Canada un gouvernement qui gouverne par la majorité et pour la majorité, et il ne pouvait exister de doute sur l'approbation que le gouvernement devait recevoir des représentants du peuple sur cette question. Nous sommes une colonie anglaise et nous devons à l'Angleterre de la reconnaissance pour la grande somme de liberté dont nous jouissons sous son égide.

Le gouvernement a envoyé nos soldats aux conditions clairement exprimées par l'Angleterre elle-même. Il n'y a eu aucune atteinte portée à notre constitution, et dans ces circonstances, je le répète, le gouvernement a agi sagement et comme il devait le faire.

Certains journaux ont semblé vouloir faire croire que dans la province de Québec on manquait un peu de loyauté. Il n'est rien de plus faux ni de plus injustifiable que cette accusation. Les Canadiens-français n'ont jamais manqué de loyauté à la Couronne d'Angleterre et si jamais, dans le passé, des actes de déloyauté, dans le vrai sens du mot, ont été commis, il ne faut pas en chercher les auteurs parmi les Canadiens-français. Nous n'avons jamais désiré changer d'allégeance, parce que nous reconnaissons que sous la tutelle de l'Angleterre, nous avons la plus grande somme de liberté qu'il soit possible d'avoir dans aucun pays.

Nous aussi, nous voulons voir le drapeau anglais continuer à flotter majestueusement sur toutes les mers; nous aussi, nous voulons voir les armées de l'Angleterre victorieuses, et à chaque échec de l'armée durant cette guerre difficile, nos sympathies vives et sincères sont allées vers la vénérable et glorieuse reine qui préside aux destinées de l'Angleterre depuis au delà de soixante ans.

Je termine, M. l'Orateur, car il me semble que cette Chambre a hâte de me voir arriver à la fin de mon discours; mais je

M. GEOFFRION.

puis assurer les honorables députés qui m'écoutent qu'ils n'ont pas plus hâte que moi; toutefois, avant que je reprenne mon siège, on me permettra de dire que c'est toujours un plaisir nouveau pour tous les députés, des deux côtés de la Chambre, de voir l'honorable chef de l'opposition revenir à chaque session prendre le sien, plus frais et plus dispos que jamais. On dirait vraiment que le rôle de chef de l'opposition est pour lui un gage de longue vie et de bonne santé. Je crois me faire l'interprète des honorables députés de cette Chambre en lui souhaitant d'occuper ce poste qu'il remplit si bien, pendant de nombreuses années encore.

Quant à l'honorable chef du gouvernement et à ses collègues, qu'ils continuent à administrer la chose publique aussi sagement que par le passé, et le peuple saura leur en tenir compte.

Sir CHARLES TUPPER : M. l'Orateur, il m'incombe en ce moment une fort agréable tâche, celle d'offrir mes félicitations aux députés qui ont respectivement proposé et appuyé l'adresse en réponse au discours du Trône. Ces deux messieurs ont tous deux succédé à des membres très éminents de cette Chambre. La position qu'ils sont appelés à remplir demande de leur part, pour qu'ils puissent soutenir tant soit peu favorablement la comparaison avec leurs prédécesseurs, une fort grande habileté et des connaissances très étendues. Nous déplorons tous de concert la perte subie dans la personne du défunt orateur de cette Chambre, perte à laquelle a fait allusion le proposeur de l'adresse, et nous acquiesçons à l'éloge que l'honorable député a décerné à son illustre prédécesseur. Je suis heureux, grâce à la rapide connaissance que nous avons tous eu le plaisir de faire du député d'Ontario-ouest (M. Gould) de féliciter la Chambre et le chef du gouvernement de s'être adjoint, dans la personne du successeur du défunt orateur, un député dont les capacités se sont déjà révélées à la Chambre par l'habileté dont il a fait preuve en proposant la motion qui lui a été confiée. Je dois ajouter que le député de Verchères (M. Geoffrion) succède comme nous le savons tous, à un des députés les plus distingués qui aient jamais siégé dans cette enceinte parlementaire, soit à la droite soit à la gauche. Peu d'honorable M. Geoffrion avait apporté au parlement non seulement ses remarquables talents et ses connaissances en droit constitutionnel qui le plaçaient au premier rang de sa profession, mais en outre, de hautes qualités de cœur et d'esprit, une connaissance approfondie des affaires publiques, et une indépendance d'esprit dans le traitement des questions d'intérêt public, qualités qui en faisaient l'ornement de la Chambre, et qui n'ont rendu que plus profonds les regrets que sa perte nous a causés. Bien que je n'aie pas été en mesure de suivre aussi parfaitement que je l'aurais désiré le fil du discours de son suc-